



## Note sur les inégalités d'accès à la lecture à l'intention de l'association Ville et Banlieue

Les données de la dernière Enquête sur les pratiques culturelles<sup>1</sup> donnent des indications précises sur les inégalités d'accès à la lecture.

### **Le rapport au livre**

30% de la population de plus de 15 ans ne lit aucun livre et 27 % en lit 4 par an au maximum. 43% n'en achète aucun.

53 % des ouvriers n'ont lu aucun livre sur une année, contre 8 % des cadres supérieurs.

58% des ouvriers n'ont acheté aucun livre sur une année, contre 16% des cadres supérieurs.

7% des cadres déclarent ne pas lire de livres, contre 45% des ouvriers.

Les enfants lisent beaucoup plus que les adultes et c'est au milieu du collège (vers 13 ans) que se situe le décrochage avec la « lecture plaisir ». Lire des livres tous les jours passe de 33,5 % à 18 % entre 11 et 13 ans (pour arriver à 9% à 17 ans).

En revanche, c'est à cet âge là que l'on note une légère augmentation de la lecture de magazine.

### **L'accès aux réseaux de lecture publique**

17% de la population est inscrit dans une bibliothèque ou une médiathèque. Les disparités sociales sont là aussi conséquentes puisque 29% des cadres y sont inscrits pour seulement 7% des ouvriers.

### **Point de vue : la réussite éducative passe par le plaisir de lire**

Les inégalités se forment dès la petite enfance : plus un enfant est mis en contact avec des livres jeune, plus il a des chances d'en lire. Le caractère précoce (ou non) de cette relation peut fonder la place que le livre occupera par la suite dans sa vie. D'ailleurs, comme le souligne l'ANLCI<sup>2</sup>, la lutte contre l'illettrisme commence « dès la petite enfance, pour que les tout-petits se familiarisent avec les livres ». Mais comme le montrent les chiffres, le déterminisme social reste dans ce domaine extrêmement important.

Ce point de vue éclaire la nécessité de vigilance sur l'évolution de la place de cet objet dans les temps scolaires et péri-scolaires – en particulier dans le cadre des débats sur les rythmes scolaires et sur l'éducation artistique et culturelle.

---

<sup>1</sup> Ministère de la culture et de la communication – 2008 : <http://pratiquesculturelles.culture.gouv.fr>

<sup>2</sup> Agence nationale de lutte contre l'illettrisme